

# Téléassistance



Démarche  
en ligne

V8 24092024

Numéro unique gratuit :  
**08000 13140**

## Services municipaux et CCAS

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

# Téléassistance

## Qu'est-ce que la téléassistance ?

Quiétude 13 est un dispositif départemental destiné à apporter aide et assistance immédiate 24 h/24 par simple pression sur un bouton ou directement sur le boîtier. Il vise à garantir le secours des personnes âgées ou en situation de handicap en cas de chute ou de malaise.

## Pour qui ? Conditions ?

- Résider sur la commune
- Être âgé de 60 ans et plus ou être en situation de handicap
- Avoir une ligne téléphonique fixe (de préférence)

## Où ?

### CCAS

Maison des services  
4 Boulevard du Dr Minet  
13140 Miramas

Tél : 0800013140

Mail : [ccas@mairie-miramas.fr](mailto:ccas@mairie-miramas.fr)

## Quand ?

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Le mardi  
de 12h à 18h

## Comment ?

- À l'accueil
- Sur [www.miramas.fr](http://www.miramas.fr) (démarche en ligne)
- Par mail
- Par courrier

## Délais ?

Sous 10-15 jours maximum

## Coût ?

Abonnement : 12€ par mois

